INTERCEPT

Surveillance du commerce des animaux exotiques, de la viande de gibier et des agents pathogènes qu'ils transportent

Contract - B2/ 223 / P3 / INTERCEPT

Résumé

Contexte

Des animaux et des produits d'origine animale sont importés quotidiennement en Belgique, en partie légalement, en partie illégalement. En Belgique, plusieurs autorités publiques au niveau fédéral sont compétentes pour le contrôle et l'enregistrement des importations légales et illégales de viande, de produits d'origine animale, d'animaux sauvages et d'animaux de compagnie exotiques. Cependant, chaque autorité travaille actuellement dans son propre cadre et collecte des données adaptées à ses besoins spécifiques. Un élément essentiel du plan d'action visant à lutter contre l'importation illégale d'animaux exotiques et de viande de gibier, notamment afin de réduire le risque d'importation et de propagation d'agents pathogènes zoonotiques, consiste à obtenir une évaluation scientifique de l'ampleur et des risques liés au commerce d'animaux exotiques et de viande de gibier, sur la base d'une collecte intégrée de données.

Objectifs

Le projet INTERCEPT avait pour objectif de développer une méthode durable de surveillance des importations d'animaux exotiques et de viande de gibier en Belgique, ainsi que des risques sanitaires qui y sont associés. Cela comprenait le recensement des circuits, des instances et des sources de données existantes impliquées dans ce commerce ; la conception et la mise en place d'un prototype de base de données centralisée dotée d'outils conviviaux pour la saisie des données ; l'élaboration et le test en conditions réelles de protocoles standardisés pour le prélèvement d'échantillons et la collecte de données (tant pour les chercheurs en biologie que pour les non-chercheurs) ; l'élaboration et la validation de protocoles de laboratoire pour l'identification des espèces par codage à barres ADN et pour la détection métagénomique impartiale des agents pathogènes ; l'utilisation de ces outils pour caractériser la diversité taxonomique de la viande saisie et les agents pathogènes qu'elle contient ; et la traduction de l'ensemble des résultats en recommandations concrètes destinées à faciliter la prise de décision, qui ont été diffusées auprès des décideurs politiques et des parties prenantes dans le cadre d'ateliers spécifiques.

Conclusions

Le projet a permis de recenser les autorités belges chargées du contrôle des importations et leurs sources de données, ce qui a mis en évidence une fragmentation considérable. Nous avons formulé des recommandations spécifiques en matière d'harmonisation et de numérisation. Sur cette base, un prototype de base de données centralisée a été développé, démontrant que l'intégration de ces sources est techniquement réalisable, bien qu'elle soit compliquée par un manque d'harmonisation des données. Nous proposons une feuille de route pour une future base de données harmonisée, interopérable et, à terme, conforme aux principes FAIR.

Des protocoles standardisés d'échantillonnage de la viande et d'analyses en laboratoire ont été élaborés, testés et diffusés pour l'identification des espèces animales et la détection des agents pathogènes. Grâce à leur application, 637 échantillons de viande ont été prélevés lors de 28 contrôles de bagages et de 8 opérations de destruction de bagages (août 2023 – décembre 2024) ; 569 ont été identifiés au niveau de l'espèce, dont 24,6 % ont été confirmés comme étant de la viande de gibier provenant d'au moins 25 espèces (dont 17 figurent sur la liste CITES). Lors d'un dépistage métagénomique de 35 pools d'échantillons, des virus ont été détectés dans 88,6 % des pools, et des virus préoccupants d'un point de vue vétérinaire ou zoonotique dans 74,3 % des pools, dont cinq agents pathogènes répertoriés par l'OIE (peste porcine africaine, grippe aviaire, maladie de Newcastle, bronchite infectieuse, peste des petits ruminants).

La feuille de route pour une surveillance durable des importations d'animaux exotiques, de viande de gibier et des agents pathogènes véhiculés par ces animaux est soumise au SPF Santé publique.

Mots-clés : commerce d'animaux sauvages ; viande de gibier ; viande d'animaux d'élevage ; biodiversité ; base de données ; codage à barres ADN ; maladies vétérinaires ; surveillance des zoonoses ; métagénomique